

Le 18 juillet 2019



Commune de Lavans-ès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 11 juillet 2019 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-ès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 11 juillet 2019 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRÛLÉ, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Carole DELAVENNA, Isabelle DUNOD, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Sylvie JOUX, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Mélanie BOUVERET (pouvoir à Philippe PASSOT), Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER (pouvoir à Jean-Pierre MANZONI), Marie-Pierre MICHAUD, Jean-François MINY (pouvoir à Bruno PERRIER), et Laurent PLAUT (pouvoir à Thierry VIDAILLET).

Absents : Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET, Christian CHARGE, Magali LAHU, Jacques LANÇON, Romain MILLET, Gino SALDIGLORIA et Patricia VILLE.

Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2019 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décisions prises en vertu des délégations de compétences entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2019

... / ...

N°	DATE	DOMAINE	OBJET
D23/2019	15 avril 2019	Commande publique	Remplacement des poteaux incendie situés au Nan et En Fourger / entreprise SOGEDO (39200 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX) / montant de 6 290,00 € H.T.
D24/2019	11 avril 2019	Commande publique	Création d'un passage bateau Rue du Désart / entreprise SJE (39570 MESSIA-SUR-SORNE) / montant de 1 650,00 € H.T.
D25/2019	15 avril 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle 440 D n° 707 « Saint-Romain » - Pratz, propriété de Mme Nathalie COLIN et M. Gilles COLIN (74160 FEIGERES)
D26/2019	15 avril 2019	Commande publique	Mise en place de grilles caillebotis sur la toiture mobile du silo à copeaux de la chaufferie bois-énergie / entreprise AG Métal (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) / montant de 1 527,00 € H.T.
D27/2019	15 avril 2019	Commande publique	Rénovation du pont arrière et du système de freinage du véhicule technique de type tractopelle / entreprise garage CM Poids lourds (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 9 068,44 € T.T.C.
D28/2019	17 avril 2019	Commande publique	Réalisation du diagnostic technique sur la passerelle piétonne de la RD 470 / entreprise Chapuis Structures (01000 BOURG-EN-BRESSE) / montant de 4 200,00 € H.T.
D29/2019	23 avril 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle 440 AC n° 464 « village » - Pratz, propriété de M. Michel CATHENOD (39270 ORGELET)
D30/2019	2 mai 2019	Commande publique	Impression des documents de papeterie de la mairie (500 cartes de visite, 4000 enveloppes, 750 cartes de correspondance) / entreprise N°119 (39190 GRUSSE) / montant de 1 145,70 € T.T.C.
D31/2019	10 mai 2019	Commande publique	Aménagement d'une aire de stationnement de six places Rue du Chêne (90 m²) / entreprise GOYARD TP (39150 CHAUX-DES-PRES) / montant de 3 331,00 € H.T.
D32/2019	14 mai 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AE n° 28 « Au Désert » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de Marie-Paule, Bernard, Dominique et Anne DALOZ (39190 ORBAGNA).
D33/2019	17 mai 2019	Commande publique	Réalisation de la signalisation routière horizontale (marquage au sol) pour la création d'un tourne à gauche sur la RD470 à Pratz / prestataire : Conseil Départemental du Jura (39000 LONS-LE-SAUNIER) / montant de 2 529,58 € H.T.
D34/2019	20 mai 2019	Commande publique	Réfection du sol coulé de l'aire de jeux du parc urbain du Crêt du Bief (fourniture et pose du panneau d'information incluses) / entreprise AJ3M (21160 COUCHEY) / montant de 1 425,00 € H.T.
D35/2019	22 mai 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AI n° 41 « Hameau de Lizon » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété des Ets Simon Lahu (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D36/2019	3 juin 2019	Finances locales	Ouverture d'une ligne de trésorerie DE 200 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (25000 BESANCON) / durée : 1 an / taux variable : T4M + 0,60 point
D37/2019	6 juin 2019	Adhésion associations	Renouvellement de l'adhésion de la Commune pour 2019 à l'Association des Maires du Jura (39000 LONS-LE-SAUNIER) / cotisation annuelle = 826,18 €
D38/2019	6 juin 2019	Domaine et patrimoine	Location du logement communal 1 rue François Bourdeaux à Mme Marie-Hélène BEDOUIN / du 15 juin 2019 au 14 juin 2020 / redevance mensuelle = 500,00 €
D39/2019	6 juin 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440 AC n° 167 et 245 « Le Grand Clos » - Pratz, propriété de MM. Jean-Paul et Gérard BERNASCONI (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE)
D40/2019	6 juin 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440 AC n° 156, 305, 307, 405, 407, 412 et 414 « Curtil Gilet » - Pratz, propriété de M. Jean-Pierre MILLET (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE)
D41/2019	12 juin 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AT n° 155 « Bellevue » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de M. Samuel BAUDOIS (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE)
D42/2019	17 juin 2019	Commande publique	Réparation du véhicule du service technique de type Unimog (turbo moteur) / entreprise garage CM Poids lourds (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 5 761,81 € T.T.C.
D43/2019	27 juin 2019	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment de l'ancienne école de Lizon 184 rue Simon Lahu à la société Brasserie du Lizon / du 10 juillet 2019 au 31 décembre 2019 / redevance mensuelle = 800,00 €

PERSONNEL

Dispositif d'aide aux déplacements des agents : convention cadre avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'octroi du « ticket liberté »

Le Maire présente aux conseillers le dispositif régional d'aide financière aux agents des collectivités, destiné à accompagner les trajets quotidiens domicile-travail. La distance de déplacement doit être égale ou supérieure à 60 km aller-retour par jour. La Région et la Commune versent (à part égale pour moitié) une indemnité totale de 30,00 € sur le bulletin de salaire mensuel (11 mois sur 12). La part employeur n'est soumise à aucune charge et l'aide régionale est exonérée de cotisation sociale. Pour l'agent, l'aide de 30,00 € est exonérée d'impôt sur le revenu. Deux agents de la collectivité sont concernés par cette aide.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention cadre entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Commune pour l'octroi de l'aide financière aux déplacements domicile-travail des agents éligibles. Il autorise le Maire à signer la convention.

FINANCES

Tarifs de location des salles communales et tarifs d'occupation du Domaine Public

Le Maire rappelle aux élus qu'il peut, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, donner des permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique. Il ajoute qu'il convient d'harmoniser les tarifs d'occupation du Domaine Public sur l'ensemble de la Commune Nouvelle (constituée des trois communes déléguées de Lavans-lès-Saint-Claude, Ponthoux et Pratz).

Après avoir examiné les différents cas pouvant se présenter et afin d'encourager le dynamisme local tant dans le domaine commercial qu'associatif, le Conseil décide d'instituer - à compter du 1^{er} août 2019 - les tarifs suivants :

Commerçants sédentaires : 20,00 € par an,

Commerçants non sédentaires :

* réguliers (qui utiliseront un emplacement avec une périodicité hebdomadaire) : 30,00 € par an et 50,00 € par an pour les consommateurs d'électricité,

* occasionnels (qui utiliseront un emplacement que quelquefois dans l'année) : 20,00 € par journée, la Commune acceptant leur installation sous réserve de l'existence d'un emplacement disponible à leur arrivée et sans leur en réserver l'exclusivité,

Forains (manèges fête patronale) : petits métiers : 20,00 € et autres métiers : 50,00 €,

Cirques et spectacles ambulants : 50,00 €, plus caution de 200,00 €,

Associations : 20,00 €, à l'exclusion des associations assurant une animation s'inscrivant dans une dynamique communale ou ayant un but caritatif (occupation gratuite).

Sandrine DUTOIT et Michel VIARD proposent aux conseillers d'harmoniser les tarifs de location des locaux communaux présents sur les communes déléguées de Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz, comme suit :

Salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude et salle polyvalente de Pratz :

La gratuité des locaux est assurée :

- aux associations locales pour les manifestations sans caractère lucratif, sans entrée payante et sans recette annexe, pour les réunions de travail ou assemblées générales ;
- aux comités d'animation des communes déléguées lorsqu'ils assurent une manifestation en partenariat avec la municipalité ;
- à toute structure collective pour une réunion ou une activité sans but lucratif ;
- aux anciens combattants, déportés et victimes de guerre.
- aux partis politiques pour une séance en période officielle de campagne électorale ;

- aux élus parlementaires, représentants du Département et de la Région, pour les réunions ou permanences qu'ils organiseront au cours de leur mandat ;
 - aux membres actifs des comités d'animation des communes déléguées, ainsi qu'aux élus et aux agents municipaux : une fois par an, dans la mesure de la disponibilité des salles ;
- Au cas où la demande serait faite par leur représentant local, ce dernier aura la responsabilité de la manifestation,

Le paiement de la location est exigé :

- pour les associations qui organisent des manifestations avec entrées payantes ou recettes annexes, pour les manifestations ayant un caractère culturel, sportif ou d'animation locale :

Associations	Lavans		Pratz	
	1 ^{ère} séance	Séances suivantes	1 ^{ère} séance	Séances suivantes
de Commune Nouvelle	160,00 €	80,00 €	120,00 €	60,00 €
extra communales	200,00 €	100,00 €	160,00 €	80,00 €

- pour les particuliers dans le cadre d'événements privés :

Particuliers résidant	Lavans	Pratz
	<i>Forfait</i>	<i>Forfait</i>
sur Commune Nouvelle	320,00 €	250,00 €
hors de la Commune	440,00 €	350,00 €

- pour les autres cas suivants :

Vente au déballage	500,00 €
Réunion de syndic de copropriétaires Ou manifestation à caractère familial de particuliers de la Commune Nouvelle (hors week-end)	Demi-journée 80,00 €

Pour tous les cas précités : la location de la vaisselle à 2,00 € par personne (montant total plafonné à 160,00 € pour Lavans-lès-Saint-Claude et à 120,00 € pour Pratz), la location des praticables à 150,00 € et une caution générale de 700,00 € (en cas de dégradation du bâtiment ou de gros matériel) + 150,00 € (en cas de locaux rendus non nettoyés ou mal nettoyés),

Salle communale du 2 Grande Rue (Lavans-lès-Saint-Claude)

En dehors de l'occupation habituelle du club « Toujours de l'Avant », la location de cette salle ne sera possible qu'à titre subsidiaire quand les salles polyvalentes seront occupées, pour des réunions à l'exclusion de tout repas, et au tarif forfaitaire de 100,00 € par réunion,

Salle de rencontre de « La Vie Folle » (Pratz)

Le local est mis à disposition uniquement au Comité de d'animation de Pratz, pour l'organisation d'événement festif et sportif, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des tarifs de location des salles communales aux conditions énoncées.

Participation financière de la Commune à la S.C.I.C. « Centrales Villageoises du Haut-Jura »

Le Maire, Thierry VIDAILLET et Cécile CHIQUET expliquent aux conseillers que le Parc a engagé en 2017 une action visant à développer des démarches de type « Centrales Villageoises ». Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance coopérative qui portent des projets de production d'énergie renouvelable. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transversaux : développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc. Elles fonctionnent en réseau au sein d'une association et partagent un modèle commun. Au départ, cinq collectifs se sont constitués sur les

communautés de communes Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud et La Grandvallière. L'évolution des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque (forte diminution des tarifs pour les petites installations et augmentation des tarifs pour les grandes toitures) a amené les collectifs à s'intéresser aux grandes toitures (36 à 100 kWc) et à se regrouper.

Le premier semestre 2018 a été dédié à la recherche de toits pour les projets. Cette phase a permis d'aboutir à une sélection de 21 toitures. Le regroupement au sein de l'association Centrales Villageoises - Fruitière à Energies du Haut-Jura a été acté en assemblée générale en septembre 2018. L'association compte une quarantaine d'adhérents. Sur la base des 21 toitures retenues, le Parc a engagé la réalisation d'études techniques approfondies. A ce jour, 18 toitures ont été retenues pour 3 500 m² de panneaux photovoltaïques et 590 kWc de puissance (soit la consommation électrique, hors-chauffage, de 200 foyers).

Il est envisagé une première tranche de travaux pour un montant d'investissement d'environ 500 000,00 € H.T. Dans le Haut-Jura, le choix de la S.C.I.C. a été fait car cela présentait plus de garanties en termes de gouvernance coopérative sur le long terme. La S.C.I.C. présente également l'avantage de mettre en réserve une part importante du bénéfice et privilégie le réinvestissement dans de nouveaux projets.

La S.C.I.C. aura pour objet :

- l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite,
- et le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie. La gouvernance des sociétés Centrales Villageoises est coopérative : 1 homme = 1 voix. Il est proposé aux collectivités qui souhaitent soutenir le projet d'entrer au capital de la S.C.I.C.

Le Conseil Municipal approuve la participation au capital de la « S.C.I.C. Centrales villageoises du Haut-Jura » à hauteur de 1 000,00 €.

URBANISME ET TRAVAUX

Requalification des espaces et bâtiments publics du centre-bourg : choix du scénario d'aménagement

Le Maire rappelle aux élus que, dans le cadre du contrat de revitalisation Bourg-Centre des communes de Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude signé le 8 juillet, la réfection de la place Gilbert Cottet-Emard a été identifiée et sera accompagnée financièrement par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Il considère que la décision prise par l'assemblée va engager l'avenir de la Commune Nouvelle au sein du territoire du Haut-Jura et déterminer localement la qualité de vie des habitants pour de nombreuses années. Il souhaite que « l'hypercentre » réaménagé soit à terme : attractif, sécurisé et convivial.

Il présente à nouveau les différents scénarios d'aménagement de la bande programmatique et du centre-bourg, développés lors de la réunion en mairie du 27 mai par l'équipe de maîtrise d'œuvre Atelier Zou et ABCD Ingénierie, à savoir :

- bande programmatique :

... / ...



- centre-bourg :

.../...

SCÉNARIO 1 - PLACE LIBRE



Maison de Services au Public	Animation / salle polyvalente
Brasserie	Stationnement PMR
Tiers-lieu	Fontaine / élément ornemental
Maison des associations	Parvis / espace public
Halle	Terrasse
Commerces	Démolition Extension

FORCES	FAIBLESSES
<p>> contraintes réglementaires / opérationnelles : mise en oeuvre opérationnelle & réglementaire faiblement contrainte.</p> <p>Maintien de la vocation associative & conviviale de l'ancienne école.</p> <p>> niveau d'ambition : espace public largement investissable sur la place GCE pour accueillir de nouveaux usages (potentiels)</p> <p>> attractivité : place GCE se découvre partiellement depuis la RD tout en restant à l'abri des nuisances que génère celle dernière. Un espace privilégié en mesure d'attirer un porteur de projet.</p> <p>> identité : identité valonaise - maintien partiel des bâtiments emblématiques</p>	<p>> besoins & attentes : délocalisation de la salle polyvalente & des usages associés (activités & animations) en dehors du centre-bourg : fonctions que l'on ne retrouve plus</p> <p>> cohabitation usages : vocation d'animation de la bande programmatique réduite (la mairie remplace l'actuelle salle des fêtes) - mauvaises cohabitation des usages</p> <p>> faiblesses techniques : difficultés techniques de réalisation pour le bâtiment de la Poste avec une halle en RDC & extensions future mairie dans sol</p> <p>> coûts investissements : démolitions importantes (bâtiments de la mairie, maison Gobber et maison Chasse-ray) et recomposition forte - budget conséquent</p> <p>> attractivité : risque d'un certain flottement de la place, espace peu attractif / vide</p>

SCÉNARIO 2 - PLACE OUVERTE



Maison de Services au Public	Animation / salle polyvalente
Brasserie	Stationnement PMR
Tiers-lieu	Fontaine / élément ornemental
Maison des associations	Parvis / espace public
Halle	Terrasse
Commerces	Démolition Extension

FORCES	FAIBLESSES
<p>> besoins & attentes : ensemble des usages recensés présents</p> <p>> cohabitation usages : bonne cohérence dans la vocation des espaces & les fonctions associées - affirmation d'un véritable pôle d'animation & d'activités autour d'une salle polyvalente réhabilitée</p> <p>> niveau d'ambition : bâtiment emblématique pour la mairie avec surface suffisante, facilité d'accès et proximité avec la place GCE.</p> <p>Espace public largement investissable pour accueillir de nouveaux usages (potentiels) pouvant s'appuyer sur un véritable espace convivial en lieu & place de l'ancienne mairie en mesure de faire vivre la place</p>	<p>> faiblesses techniques : contraintes techniques de réalisation de l'opération pour la salle des fêtes / tiers-lieux et la mairie</p> <p>> contraintes réglementaires / opérationnelles : mise en oeuvre opérationnelle et réglementaire fortement contrainte</p> <p>> coûts investissements : coût onéreux pour remplacement de la Poste par une halle vitrée & contemporaine + recomposition</p> <p>> attractivité : risque d'un certain flottement de la place, espace peu attractif / vide</p> <p>> identité : démolition d'un bâtiment emblématique de la commune - bâtiment de la Poste - valorisation du bâti peu esthétique de la place GCE</p>



SCÉNARIO 3 - PLACE DE VILLAGE TRADITIONNELLE



Maison de Services au Public	Animation / salle polyvalente
Brasserie	Stationnement PMR
Tiers-lieu	Fontaine / élément ornemental
Maison des associations	Parvis / espace public
Halle	Terrasse
Commerces	Démolition
	Extension

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> > besoins attendus : ensemble des usages recensés présents > compatibilités usages : bonne cohérence dans la vocation des espaces & les fonctions associées : affirmation d'un véritable pôle d'animation & d'activités autour d'une salle polyvalente réhabilitée > contraintes réglementaires / opérationnelles : faible évolution par rapport à l'existant - une recomposition facilitée techniquement (malgré extension mairie & salle polyvalente) Mise en oeuvre opérationnelle et réglementaire peu contraignante > coûts / investissements : maintien relatif des vocations actuelles des bâtiments et démolitions limitées : budget moins conséquent / optimisation de l'existant (+extensions à envisager) > identité : structuration et maintien du caractère intimiste de la place 	<ul style="list-style-type: none"> > faisabilité technique : surface contrainte pour la mairie (extension nécessaire) > attractivité : attractivité liée à la proximité avec la RD partiellement valorisée (mairie en proximité immédiate)
<p>Localisation de la mairie sur les abords de RD une vocation forte pour un bâtiment emblématique</p>	

SCÉNARIO 4 - PLACE DE VILLAGE CONVIVIALE



Maison de Services au Public	Animation / salle polyvalente
Brasserie	Stationnement PMR
Tiers-lieu	Fontaine / élément ornemental
Maison des associations	Parvis / espace public
Halle	Terrasse
Commerces	Démolition
	Extension

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> > besoins attendus : ensemble des usages recensés présents > compatibilités usages : bonne cohérence dans la vocation des espaces & les fonctions associées : affirmation d'un véritable pôle d'animation & d'activités autour d'une salle polyvalente réhabilitée > faisabilité technique : faible évolution par rapport à l'existant : une recomposition facilitée techniquement (+ surface suffisante pour accueil de la mairie) > contraintes réglementaires / opérationnelles : mise en oeuvre réglementaire peu contraignante > coûts / investissements : maintien relatif des vocations actuelles des bâtiments et démolitions limitées : budget moins conséquent / optimisation de l'existant > attractivité : place vivante et plus animée > identité : respect identité de la commune et de ses espaces / bâtis 	<ul style="list-style-type: none"> > contraintes réglementaires / opérationnelles : mise en oeuvre opérationnelle difficile (recomposition en plusieurs temps)
<p>Localisation de la mairie dans son lieu initial</p>	

Après débats sur les forces et faiblesses et les contraintes techniques et financières de chacun des scénarios proposés, et considérant que le projet de requalification du centre a fait l'objet d'une procédure de concertation publique, le Conseil sélectionne les scénarios suivants :

- bande programmatique :

Scenario 01 : la plaine urbaine = 7 voix (non retenu) ;

Scénario 02 : la percée verte = 16 voix (retenu) ;

- centre-bourg :

Scenario 01 : place libre = 1 voix (non retenu) ;

Scenario 02 : place ouverte = 2 voix (non retenu) ;

Scénario 03 : place village traditionnelle = 23 voix (retenu) ;

Scenario 04 : place village conviviale = 0 voix (non retenu).

Vente des parcelles du lotissement communal du « Crêt du Bief » n° F4 à M. et Mme ORDULU et n° D1 à M. THAURIN et Mme VENNE

Au vu de la promesse de vente signée le 3 juillet pour l'acquisition d'une parcelle du lotissement du Crêt du Bief et du plan de division et de bornage correspondant, le Conseil Municipal décide de céder le terrain à bâtir suivant :

- références cadastrales : section AT n°269 - partie A - lieudit « Les Cards » Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude, d'une surface de 550 m²,
- acquéreurs : Monsieur et Madame Mevlut ORDULU, domiciliés 3 rue Lacuzon Saint-Lupicin 39170 COTEAUX DU LIZON,
- et prix de vente : 44 000,00 € T.V.A. sur la marge incluse.

Au vu de la promesse de vente signée le 10 juillet pour l'acquisition d'une parcelle du lotissement du Crêt du Bief et du plan de division et de bornage correspondant, le Conseil décide de céder le terrain à bâtir suivant :

- références cadastrales : section AT n°287 lieudit « Les Cards » Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude, d'une surface de 800 m²,
- acquéreurs : M. Franck THAURIN et Mme Lucie VENNE, domiciliés 2 rue du Chêne 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE,
- et prix de vente : 64 000,00 € T.V.A. sur la marge incluse.

Acquisition par la Commune des parcelles A n°257, 258, 263, 271, 698, et 699 - B n°432 et 538 à Ponthoux

Nicole PEDROLETTI indique aux élus que l'ensemble de terrains proposés à l'acquisition sont limitrophes de parcelles communales et présentent un intérêt pour la réouverture des espaces naturels à l'activité agricole (vergers ou cultures maraîchères).

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes :

Au territoire de la Commune déléguée de Ponthoux : section 438A n°257 de 3 456 m² et n°258 de 826 m², lieudit « Au Crozat », n°263 de 2 142 m², lieudit « A Crozat », n°271 lieudit « Au Malacha » de 473 m², n°698 de 2 297 m² et n°699 de 213 m², lieudit « Au Noseroy », et section 438B n°432 de 1 042 m² et n°538 de 590 m², lieudit « A la Bâme Qui Sonne ».

Propriété de Madame Béatrix PERRIER-CORNET demeurant 16 rue Verchère Ponthoux 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE,

Moyennant un prix total de 2 207,80 €, pour une contenance totale de 11 039 m².

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI expose aux conseillers l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la plate-forme « En Chamblay » (Pratz) destinée à accueillir une activité de paysagiste-pépiniériste, sur les réseaux humides Rue Albert Camus (Pratz), au niveau de la voirie Rue du Caton (Lavans-lès-Saint-Claude) et l'élargissement de la R.D. 470 entre Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

A.L.S.H. du Tacot : convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. du Jura

Le Maire explique aux élus que, même si le service périscolaire de Pratz a été supprimé le 6 juillet, il convient de renouveler la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. du Jura / Contrat Enfance Jeunesse de l'« A.L.S.H. du Tacot », pour l'année scolaire écoulée.

Le Conseil approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement de l'A.L.S.H. du Tacot, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Il autorise le Maire à la signer avec la C.A.F. du Jura.

Service de transports scolaires entre « Pratz / Village » et « Lavans-lès-Saint-Claude / écoles » à partir de septembre 2019

Le Maire indique aux conseillers l'évolution des effectifs des écoles du primaire : constat à la rentrée de septembre 2018 = 181 élèves et prévisionnel pour la rentrée de septembre 2019 = 210 élèves (dont 68 enfants en maternelle). Il confirme que la Région a accepté la mise en place d'un nouveau service de transports scolaires entre « Pratz / Village » et « Lavans-lès-Saint-Claude / écoles », à partir de septembre 2019.

Les horaires du bus seront les suivants :

Points d'arrêt et horaires		Matin	Après-midi
Départ	Pratz abribus	07 : 50	13 : 25
Arrivée	Lavans écoles	08 : 10	13 : 40
Départ	Lavans écoles	11 : 20	16 : 05
Arrivée	Pratz abribus	11 : 35	16 : 25

QUESTIONS DIVERSES

Visite en forêt communale

La visite des élus en forêt avec le garde O.N.F. est programmée le samedi 28 septembre.

Animations estivales

Guillaume SAILLARD, au nom de l'association Anim'Lavans, remercie vivement l'ensemble des agents municipaux pour leur soutien dans l'organisation de la fête de Lavans. Il précise que la fête foraine, le concert et le concours de pétanque ont été très appréciés par la population.

La fête de Pratz aura lieu le samedi 31 août.

Elle sera précédée du cinéma en plein air le vendredi 30 août.

La fête de Ponthoux est programmée le samedi 7 septembre.

Projet de centre technique municipal

Jean-Pierre MANZONI demande la parole au nom d'Alain JEANNIER, qu'il représente. Celui-ci s'interroge sur la pertinence de la localisation du futur centre technique municipal, pressenti sur la Z.I. Planchamp, côté Monnet / Chaizy, par la commission urbanisme. Il aurait trouvé plus judicieux de retenir le site du Centre de Secours, face au collège, lieudit « Vers Fond », en vue d'une mutualisation dans le cadre d'une commune nouvelle Lavans-lès-Saint-Claude / Coteaux du Lizon.

Le Maire s'étonne de cette question déjà débattue. Cette hypothèse avait été étudiée et avait même la préférence de la commission, dans la perspective d'un agrandissement en cas de création d'une commune nouvelle avec Coteaux du Lizon. Cette réflexion avait été soumise au maire de cette dernière commune, qui l'avait déclinée, le bâtiment actuel du centre de secours, jouxtant l'actuel atelier municipal de Saint-Lupicin permettant un agrandissement après désaffectation. Il avait également été estimé qu'à l'échelon d'une commune ayant le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Plateau du Lizon, la coexistence de deux centres techniques était plutôt cohérente en termes d'efficacité de services et de réactivité.

La séance est levée à 22H40.

Philippe PASSOT, maire



Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance